

## **Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement de données à caractère personnel dans le cadre du service de paiement centralisé de taxes (taxes relatives aux brevets)**

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de vos données. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel vous identifiant, directement ou indirectement, seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

Le service de paiement centralisé des taxes permet au demandeur du brevet, aux mandataires et aux autres parties d'acquitter les taxes relatives aux brevets ainsi que de commander et payer des produits d'information brevets.

### **1. Quelles sont la nature et la finalité des opérations de traitement ?**

La présente déclaration relative à la protection des données concerne le traitement des données fournies dans le cadre du service de paiement centralisé des taxes.

Les données à caractère personnel sont traitées pour permettre aux demandeurs de brevet, mandataires et autres parties d'acquitter des taxes afférentes aux brevets et de demander des remboursements.

Pour utiliser le paiement centralisé des taxes, il vous faut:

- 1) vous inscrire avec une adresse électronique et un mot de passe pour le paiement par carte de crédit ou l'utilisation de la fonctionnalité de virement bancaire ou
- 2) vous connecter directement par carte à puce ou la vérification en deux étapes, si vous souhaitez payer à partir de votre compte courant. La carte à puce ou le compte OEB doit pour ce faire être connectée à votre compte courant et disposer des droits d'accès nécessaires (paiement des taxes en ligne, consultation des taxes en ligne ou planification des taxes en ligne). Les droits d'accès par carte à puce ou la vérification en deux étapes sont les mêmes que dans le cadre de MyEPO portfolio et sont gérés dans MyEPO portfolio.

Les coordonnées sont saisies lorsque vous vous inscrivez au service avec une adresse électronique et un mot de passe, en remplissant le [formulaire d'inscription](#). Seuls les champs indiqués par un astérisque sont obligatoires.

Une fois que vous avez accédé au service, vous pouvez sélectionner la demande et les taxes que vous souhaitez acquitter et les ajouter au panier. Au moment du règlement, les taxes sont validées par le service. Vous pouvez ensuite sélectionner le mode de paiement : virement bancaire, carte de crédit ou débit d'un compte courant (débit d'un compte courant uniquement au moyen d'une connexion par carte à puce).

Ce traitement n'est pas destiné à être utilisé pour une prise de décision automatisée, y compris le profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transférées en dehors de l'OEB à des destinataires qui ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat soit garanti. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que si des garanties appropriées ont été mises en place et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si des dérogations pour des situations particulières conformément à l'article 10 RRPD s'appliquent).

## **2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?**

Les catégories suivantes de données à caractère personnel des personnes externes sont traitées :

- Coordonnées: prénom, nom, adresse postale, pays, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique
- Informations financières relatives aux paiements : numéro de carte de crédit, numéro de compte courant
- Informations financières relatives à une demande de remboursement : numéro de compte bancaire, numéro BIC/SWIFT, numéro de compte courant
- Journaux SAP
- Informations relatives aux cookies
- ID de compte

## **3. Qui est responsable du traitement des données ?**

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité du Directeur principal Finance 4.1, agissant en qualité de responsable délégué du traitement de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par le personnel de l'OEB au sein des services D412 Revenu Controls et D4611 SAP Centre of Excellence, impliqués dans la gestion des paiements des taxes et des remboursements.

Les prestataires externes impliqués dans la fourniture de la plateforme et les services de maintenance peuvent également traiter les données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à celles-ci.

## **4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?**

Les données à caractère personnel sont communiquées en fonction du « besoin de savoir » au personnel de l'OEB travaillant au sein des services D412 - Revenu Controls et D4611 SAP Centre of Excellence qui aura accès aux données personnelles concernées.

Les données à caractère personnel peuvent être divulguées à des prestataires de service tiers à des fins de maintenance et d'assistance.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni communiquées à d'autres destinataires.

## **5. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?**

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelle ou illicite ainsi que contre la divulgation non autorisée desdites données ou l'accès non autorisé à de telles données.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes gérés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent de manière générale :

- Authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. contrôle d'accès basé sur les rôles aux systèmes et au réseau, principe du « besoin de savoir » et du moindre privilège)
- Renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux
- Protection physique : contrôle des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux
- Contrôles des transmissions et entrées (p.ex. audit des connexions, surveillance des systèmes et réseaux)
- Intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires traitant les données à caractère personnel se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risques de sécurité. Il est exigé que ces systèmes aient mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

## **6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?**

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement, à l'adresse suivante : [PDFinance-DPL@epo.org](mailto:PDFinance-DPL@epo.org). Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir le présent [formulaire](#) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Vous serez informé en cas de prorogation de délai.

## **7. Quelle est le fondement juridique du traitement de vos données à caractère personnel ?**

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5a) et b) RRPD qui dispose que :

- le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office, ou
- le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis.

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'instrument juridique suivant :

[Article 6](#) du Règlement relatif aux taxes - Données concernant le paiement

[Article 51](#) de la Convention sur le brevet européen – Taxes

## **8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?**

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les données à caractère personnel qui ne sont plus nécessaires seront supprimées après une période de 10 ans.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

## **9. Coordonnées**

Si vous avez des questions sur le traitement des données à caractère personnel vous concernant, veuillez les adresser au responsable du traitement à l'adresse [PDFinance-DPL@epo.org](mailto:PDFinance-DPL@epo.org).

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse [dpo@epo.org](mailto:dpo@epo.org).

## **Réexamen et exercice des voies de recours**

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable délégué du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et le droit d'exercer des voies de recours en vertu de l'article 50 RRPD.